



CH-2501 Bienne, OFCOM.

Aux participants à la consultation relative au
projet d'ordonnance du DETEC sur la radio
et la télévision

Votre référence :
Notre référence : hoa
Dossier traité par :

Bienne, le 11 juin 2007

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} avril dernier sont entrées en vigueur la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) et la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). En vertu de l'ORTV, le Conseil fédéral délègue au Département la tâche de régler les détails dans plusieurs domaines. Les dispositions ont été réunies dans la nouvelle "ordonnance du DETEC sur la radio et la télévision". Dans le cadre d'une consultation, nous vous soumettons le projet de cette ordonnance. Vous trouverez le document ainsi que les explications y relatives sur l'internet, à l'adresse www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/01971/index.html

Nous vous invitons à adresser votre prise de position écrite jusqu'au

29 juin 2007

à l'Office fédéral de la communication OFCOM, soit par la poste (case postale, 2501 Bienne), soit par courriel (rtvg@bakom.admin.ch).

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la communication OFCOM

Dr. Martin Dumermuth
Directeur